



Bruxelles, le 9 janvier 2012

Question de Marie Nagy, Conseillère communale, à Monsieur Freddy Thielemans, Bourgmestre de la Ville de Bruxelles, concernant le contrôle de la zone 30 dans le Pentagone.

Monsieur l'Echevin,

Un article fait récemment état dans la presse du non-contrôle de la zone 30 dans le Pentagone. L'entrée en vigueur de cette zone 30 date pourtant déjà du 16 septembre 2010.

Le service mobilité de la Ville de Bruxelles déclare vouloir encore se concentrer sur les infrastructures et les aménagements visant à limiter la vitesse sur les grands axes bruxellois via des marquages de rappel, des changements de sens de circulation, des sécurisations aux abords des écoles, ... Toutes ces infrastructures seront installées prochainement. Les contrôles et répressions face aux nombreux dépassements de vitesse ne viendraient que par après.

Cependant, 10 radars préventifs avaient été placés à la fin du mois d'octobre 2010. Lors de ma dernière intervention à ce sujet, durant le mois de juin 2011, vous relatiez des pourparlers avec le parquet. L'objectif était de transformer certaines infractions en amendes administratives. Monsieur le Bourgmestre évoquait même des opérations coups-de-poing dans le chef de la police.

Je souhaiterais vous poser une série de question à ce sujet :

Pourriez-vous nous décrire l'état d'avancement de ces pourparlers ?

Les 10 radars vont-ils enfin rentrer dans une phase répressive, comme vous l'indiquiez durant l'été 2011 ? Si oui, à partir de quand et selon quelle politique de poursuite ?

Des opérations coups-de-poing ont-elles été menées par la police ? Si oui, quelles sont-elles et quels en sont les résultats ? Si cela n'est pas encore le cas, est-ce prévu d'ici peu ?

Quelles sont les instructions données à la police concernant le contrôle de la limitation de la vitesse ?

Quelles sont les campagnes de sensibilisation prévues auprès des usagers de la rue ?

Le facteur temporel est indéniablement important dans ce dossier. Il est vrai qu'il n'est pas aisé de changer les habitudes de conduite au sein du Pentagone. Cela nécessite l'installation d'infrastructures et d'aménagements. Ecolo estime néanmoins que le temps d'installation équivalant à un an et 3 mois aujourd'hui est largement suffisant et devrait instamment faire place à des contrôles qui aideront à entériner la zone 30.

Je vous remercie pour vos réponses.

Marie Nagy